

TRIEL, MEMOIRE & HISTOIRE



La carrière Saint Nicaise à Vaux
On reconnaît sur cette photo : le 1^{er} à gauche debout, Frédéric Bréant (père de Germaine Degremont) et le 4^e, Marcel Heurtin. Devant le tracteur, tenant une pelle, Georges Bréant

Collection R. Bréant

LA SITUATION ACTUELLE

Cette interdiction est loin d'être respectée. Pourtant, le danger subsiste et même empire. Des fontis se forment encore. Les carrières abandonnées sont en effet envahies par les eaux, qui rongent le sol et le pied des piliers ; ceux-ci ont donc tendance à s'enfoncer et à s'écrouler. La fermeture, par souci de sécurité, des puits d'aération, est d'autant plus grave que l'action de l'eau sur le gypse consomme de l'oxygène. Les entrées de carrières ont donc été fermées, par de la terre, une porte blindée ou des parpaings, mais ces derniers n'ont pas résisté à certains visiteurs. Ceux-ci, comme les promeneurs en surface, mettent leur vie en danger ; En témoigne l'accident du 27 mai 2008, dont ont été victimes deux ouvriers sécurisant la route RD2 au Bois Roger (Côte de Triel).

Robert BREANT – Triel, Mémoire et Histoire –

Conférence du 10 avril 2010 – Espace Rémi Barrat – Triel sur Seine.

LE MASSIF DE L'HAUTIL ET SES CARRIERES SOUTERRAINES

Le massif de l'Hautil domine, de ses 191 mètres d'altitude, les vallées de l'Oise, de la Seine et de l'Aubette, et la plaine du Vexin. C'est en fait un plateau étroit, d'une douzaine de kilomètres de longueur, actuellement largement boisé sur ses 1400 hectares.

HISTOIRE DU PLATEAU DE L'HAUTIL

Si l'on excepte quelques maisons anciennes dans sa partie trielloise, on constate que les populations se sont fixées soit au bord des cours d'eau (Jouy le Moutier, Andrézy, Triel, Vaux...), soit à mi-côte, les sources étant très nombreuses (Chanteloup, Pissefontaine, Evéquemont, Menucourt, Boisemont, Ecancourt).

Si les châtelains du Faÿ, de Triel, de Vaux, de Menucourt...veillaient sur leurs parcs et cherchaient à leur adjoindre les bois ou landes voisins, une bonne partie du plateau restait domaine public, donc source de disputes et de procès, les éleveurs de troupeaux friands de pâturages, donc de landes, étant en conflit avec les vignerons consommateurs de bois pour leurs échelas et leurs tonneaux. Du 15^{ème} siècle à la Révolution, de nombreux jugements tentèrent de concilier les besoins des uns et des autres, l'Hautil étant par ailleurs traversé régulièrement par les troupeaux du Vexin conduits au Marché aux bestiaux de Poissy.

Louis XIV en fit aussi un domaine de chasse, activité encore actuelle. Les tentatives de mise en culture, pour répondre aux famines ou après la Révolution, furent des échecs, le terrain étant trop peu fertile.



Plan d'intendance (1784)

TRIEL, MEMOIRE & HISTOIRE

LES CARRIERES DE L'HAUTIL

Si la meulière fut longtemps exploitée en surface, et la « pierre à chaux » en quelques endroits (Evecquemont par exemple), l'Hautil fut surtout exploité pour la « pierre à plâtre », le gypse, dans des carrières souterraines, les plus importantes de France et même d'Europe. Plus de vingt galeries, voûtées et maçonnées, très étroites mais longues de plusieurs centaines de mètres, ont permis, pendant des siècles, d'atteindre à environ 100 mètres d'altitude, les bancs de gypse, épais le plus souvent de 8 à 10 mètres. Ces galeries sont surtout nombreuses sur les territoires de Vaux et de Triel, proches de la Seine, voie de transport irremplaçable.

Les techniques d'extraction du gypse ont évidemment évolué au cours des siècles mais selon des principes inchangés : maintien de piliers carrés aussi larges que les « chantiers », fouille initiale, profondément et horizontalement, dans un banc de pierre tendre, soit au « marteau » de carrier et au pic près du ciel, soit, après 1910, à la machine, la « haveuse », un peu plus bas. Ensuite, on « abattait » les bancs supérieurs et on « levait » les bancs inférieurs, à l'explosif, les trous de mines étant percés autrefois avec une longue vrille à main, puis, après 1912, avec une perceuse électrique. De même, les wagonnets, tirés par des chevaux et des mulets puis par des locotracteurs, longtemps chargés à la pelle, l'ont été après 1950 par des chargeuses électriques, les « homards », des ouvriers continuant à casser à la masse les blocs trop gros.

Les rendements ont donc considérablement augmenté, bien que les horaires de travail soient passés de 71 heures par semaine, dont 5 heures le dimanche matin, en 1900, à 60 h en 1919, puis peu à peu à 48 heures, 40 heures... Bien des carriers ayant été tués ou blessés en 1914-18, on dut faire appel de plus en plus à des ouvriers étrangers, d'abord polonais, puis italiens, phénomène accentué plus tard par l'industrialisation de la vallée de la Seine et ses besoins en personnel. Dans les carrières souterraines, le travail est en effet resté très dur : port de lourdes charges, humidité, lumière diffuse, bruit, poussière cause de silicose..., et très dangereux, comme en témoigne le nombre des victimes d'accidents, malgré le port d'un casque, trop tardif.

Exploitées au maximum, les carrières ont fermé les unes après les autres, la dernière, le Port-Marion, en 1979. Certaines avaient été transformées en champignonnières : une seule subsiste, à Evecquemont. A la Libération, fin août 1944, plusieurs ont servi de refuges, pendant deux ou trois jours et nuits, à la population.

LES FACTEURS DE RISQUES

De tout temps, il s'est formé en surface des fondrières ou fontis, résultats d'effondrements de galeries, les épaulements puis le ciel cédant sous le poids du recouvrement. Le plafond de gypse étant tombé, la couche d'argile et de marnes (environ 20 mètres d'épaisseur), roches fluides, s'écoule, puis le sable (50 à 55 mètres !) glisse d'un seul bloc, suivi de la couche superficielle.

Les accidents ont été rares, mais celui du 11 mars 1991 à Chanteloup, très médiatisé, a réactivé la loi du 13 juillet 1982 sur les catastrophes naturelles. Un décret du 15 mars 1993 a imposé, en annexe des Plans d'occupation des sols (POS), un Plan d'exposition aux risques (PER), devenu Plan de prévention des risques (PPR) par la loi Barnier du 2 Février 1995. Les territoires exposés de certaines communes (1204 hectares pour celles se partageant l'Hautil) ont été classées en « zone rouge », interdites de construction, les bâtiments existants étant expropriés si le coût de leur mise en sauvegarde dépasse leur valeur vénale, et en « zone bleue » où la construction est possible sous conditions.

Dès mai 1991, le Sous-préfet de Saint Germain en Laye a réuni un groupe de travail, qui a très vite procédé au zonage de l'Hautil. Sur les 5076 hectares des neuf communes, le PPR a concerné 1204 hectares, dont 670 sous-minés, Evecquemont (54% du territoire sous-miné) et Vaux (52%) étant plus touchés que Triel (29%), Chanteloup (28%) et Menucourt (17%). Quarante-sept propriétés, classées en zone rouge, ont ensuite été expropriées, en deux tranches (1999 et 2002), soit à l'amiable, soit après jugement. Les maires de Triel en 1992, de Chanteloup en 1993 puis des autres communes ont d'autre part réglementé puis interdit par arrêtés l'accès aux bois de l'Hautil.

Robert BRÉANT